



## Les dépenses

Depuis le 1er avril 2019 l'un des agents administratifs est mis à disposition de la communauté de communes du Périgord Nontronnais, deux jours par semaine les lundis et jeudis. De fait, la charge salariale diminuera d'autant.

Il n'y aura pas d'échange avec Sainte Mélanie cette année par suite de l'absence de candidat québécois.

La communauté de communes indemnise la commune pour les travaux de fauchage du grand étang et des routes (utilisation du matériel communal)

La facture d'électricité augmente par suite des modifications du tarif à la hausse et par des compteurs supplémentaires (un nouveau transformateur installé sur le parking de la mairie qui va désormais être facturé par EDF, l'autre pour celui du stade de foot, suite à la reprise de cette compétence)

Le coût des assurances a légèrement baissé par suite de la modification de divers contrats.

Aucune autre modification sensible.

## 2/ Concernant le budget d'investissement

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'une partie des subventions accordées à la commune ne sont toujours pas versées (Programme Leader, DETR, etc...) et qu'il y a eu lieu en l'absence, de ces sommes, de demander un crédit de trésorerie pour faire face aux dépenses courantes.

Ce crédit de trésorerie devra être remboursé sur l'exercice en cours.

L'année en cours sera celle de la clôture de divers chantiers : cimetière, éclairage public, etc...

Certains mobilier et matériel seront à remplacer impérativement.

L'adressage des hameaux devrait avoir lieu cette année et un budget est donc à déterminer.

Des travaux sur la voirie seront exécutés comme chaque année : la commission déterminera les urgences à traiter. Aucuns travaux communautaires ne seront exécutés cette année sur les routes s'y rapportant (un programme est prévu en 2020).

Il y a lieu de reprendre le dossier de l'aménagement du Trou du Philippou ouvert depuis plusieurs années.

Enfin, Monsieur le Maire expose que la reprise de diverses concessions au cimetière pourra se faire cette année par suite de la production de l'acte de notoriété partiel du géomètre : les travaux seront à exécuter et les concessions pourront être cédées. Le géomètre sera relancé pour la reprise des autres concessions.

La séance est levée à 23h15.